



Comment intégrer le risque Covid-19 dans le Document Unique ? Les enjeux, les étapes, les moyens

Webinaire du 18 mai 2020
CARSAT Aquitaine – CCI des Landes



Contacts

- **Davina MOLINES**, Conseillère Commerce et Restauration CCI des Landes
davina.molines@landes.cci.fr
- **Agnès BILLOT ZAMBON**, Assistante du Département Appui aux entreprises
agnes.zambon@landes.cci.fr
- **Cécile CLEMENT-FARHOUD**, Ingénieur Conseil, Responsable du service Formation CARSAT Aquitaine
formation.prevention@carsat-aquitaine.fr
- **Laurent BRAUNER**, Contrôleur de sécurité CARSAT Aquitaine
prevention6@carsat-aquitaine.fr



Règles du jeu

- animateurs et modérateurs : Davina – Agnès – Cécile – Laurent
- Merci de couper votre micro et d'ouvrir la messagerie instantanée
- Vous pouvez poser des questions pendant le live par messagerie
- Au fil de la présentation, nous allons vous présenter :



Bonnes pratiques
de prévention



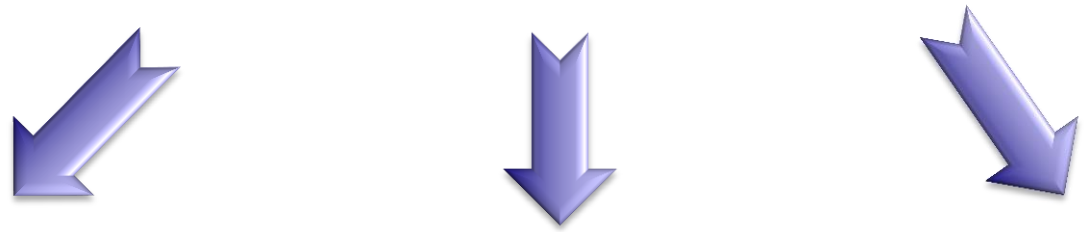
Pièges à éviter !!

EXEMPLE

Missions de la Carsat Aquitaine



La CARSAT au service de trois publics



des assurés / retraités

Des salariés

Des entreprises



Réparation - Tarification - Prévention





Missions du Département prévention des risques professionnels

- Développer et coordonner la prévention des risques professionnels
- Réduire les accidents du Travail et les maladies professionnelles

Conseils /
contrôle

Incitations
financières

Formations

Documentation



Sommaire

- 1 - Démarche d'évaluation des risques professionnels**
- 2 - Mesures de prévention : les principes incontournables**
- 3 - Aide financière CARSAT**
- 4 - Questions / Réponses**



Sommaire

- 1 - Démarche d'évaluation des risques professionnels**
- 2 - Mesures de prévention : les principes incontournables**
- 3 - Aide financière CARSAT**
- 4 - Questions / Réponses**

Démarche d'évaluation des risques professionnels



Consiste à faire l'**inventaire des risques** auxquels sont soumis les salariés d'un établissement afin de mettre en place des **mesures de prévention organisationnelles, techniques et humaines**.

Les résultats sont formalisés dans un **document unique**.

L'évaluation des risques professionnels relève de la responsabilité de l'employeur et s'inscrit dans le cadre de son obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés.

Démarche d'évaluation des risques professionnels



0 - Préparer la démarche

Qui ?

Pilotée par la direction, ressources interne et/ou externe : Salariés, CSE, [SSTL](#), [CCI](#), [IPRP](#), [réseau IPRP Nouvelle-Aquitaine](#)...)



Se former, voir l'offre de formation de la Carsat
- [Référént sécurité](#)
- [Évaluation des risques professionnels](#)

Outils ?

Support d'évaluation libre : tableau Excel, [logiciel OiRA](#)...



Avant de commencer, réunir les documents ressources utiles
[Fiches conseils métiers du Ministère](#), [guides des organisations professionnels](#),
fiche d'entreprise, FDS...

Démarche d'évaluation des risques professionnels



Unité de travail ?

Regroupe un ou plusieurs postes ou situations de travail exposant les salariés aux mêmes risques professionnels

Exemples pour un magasin de vêtements



EXEMPLE

3 unités de travail identifiées

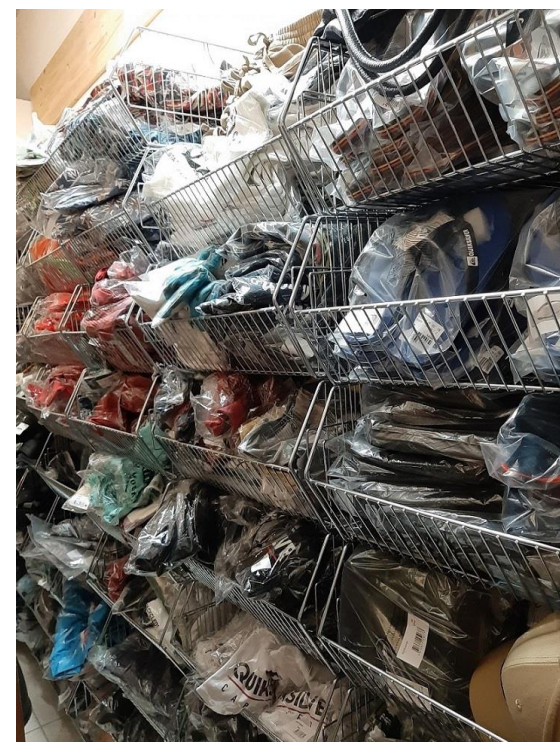
① Accueil clientèle
Surface de vente



② Poste d'encaissement



③ Bureau / réserve



Démarche d'évaluation des risques professionnels



Méthodes

Observer le travail réel, dialoguer avec les salariés, retour d'expérience...



Interroger les salariés :

« Quelles sont les tâches réalisées à plusieurs ? Quels sont les machines ou équipements utilisés par plusieurs salariés ? Les zones de croisement ? »

« Montrez-moi la succession chronologique de la tâche »

« Y a-t-il eu des dysfonctionnements, incidents ou accidents du travail par le passé ? »



Prendre en compte les aléas (différence entre travail prescrit et travail réel) :

Pannes machines, dysfonctionnements, situations dégradées...



Risques liés à la reprise d'activité

Les risques de transmission du SARS CoV-2 au sein de l'entreprise : **risque infectieux**

Vecteurs de transmission

- **Projection de gouttelettes** (en toussant, éternuant ou parlant lors d'un contact étroit en l'absence de mesures de protection)
- **Contacts direct physique** (poignée de main, bise...) ou **indirect via des objets ou surfaces contaminées** puis mains non lavées portées sur le visage

Méthodes

Repérer les **situations de travail à risque de contamination** :

- Proximité avec collègues, clients, fournisseurs, livreurs...
- Contact avec des objets et surfaces potentiellement contaminés



Désigner un Référent Covid-19 chargé de piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels et de veiller au respect des mesures sanitaires et de sécurité



Rester théorique, ne pas prendre en compte la réalité du travail
Exemple : Consignes de « se laver les mains »... sans point d'eau ou sans pause...

Exemples pour un magasin de vêtements



EXEMPLE

Situations de travail à risques de contamination

Ouverture
fermeture porte



Mise en place

Manipulation de
produits essayés



Nettoyage /
rangement cabine
d'essayage

Conseils
clientèle

Encaissement

Utilisation
partagée
scanner

Circulation en
surface de vente
croisement avec
clients, collègues



Risques liés à la reprise d'activité

Les **risques induits** générés par les nouvelles organisations et situations de travail

Exemples :

- **Risques liés à l'utilisation de produits chimiques** : nettoyage plus fréquent avec des tensio-actifs
- **Risques psychosociaux** : mesures d'isolement, réduction des collectifs de travail, tensions avec les clients, agressions externes...
- Etc.



Prendre en compte les autres risques professionnels : Risques liés au travail en hauteur, au trajet routier, risques de TMS...



Se focaliser uniquement sur le risque de transmission du coronavirus

Autres risques professionnels

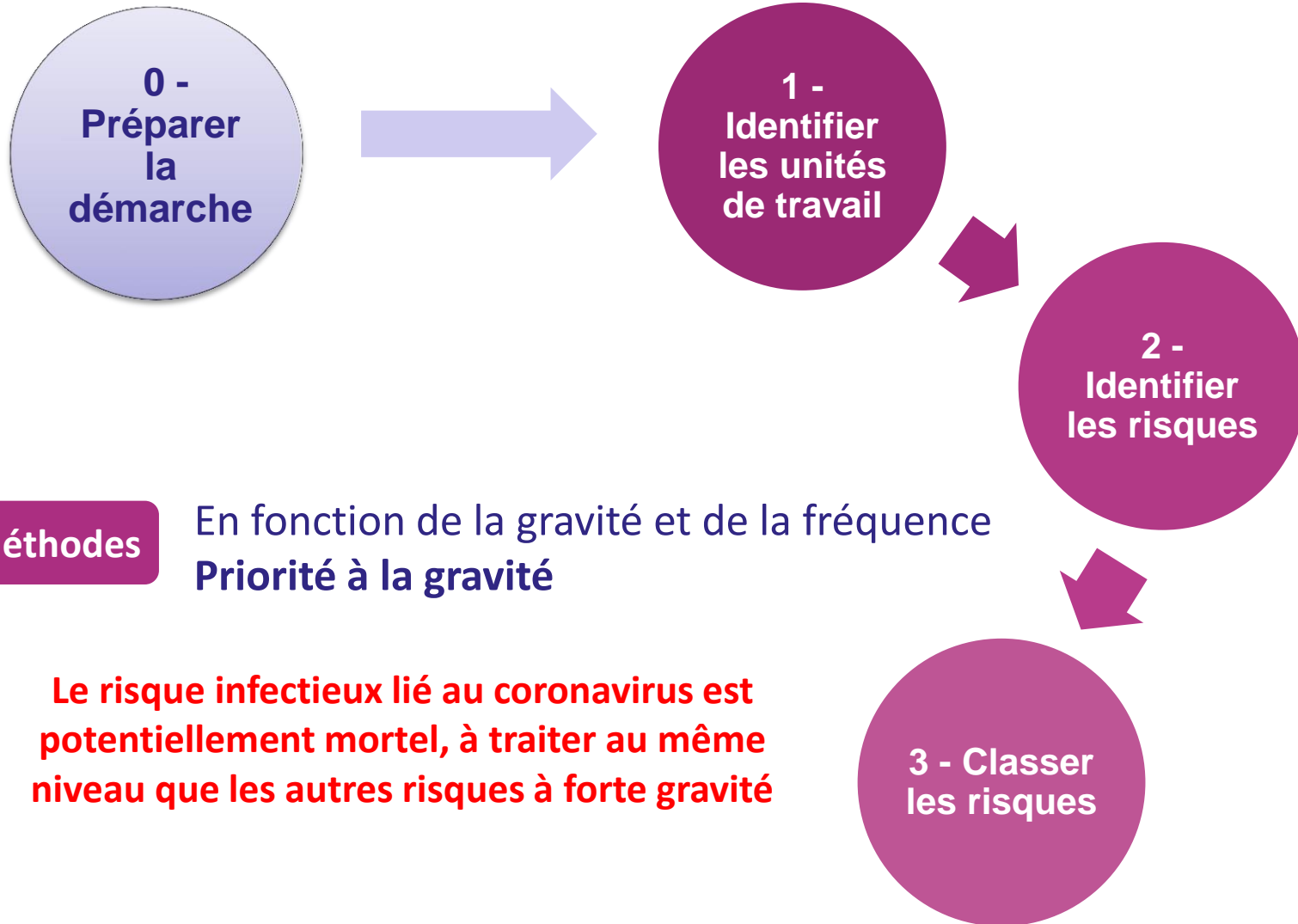


EXEMPLE

Accès à l'échelle libre et circulation en bordure du vide (5 m) : **Risque de traumatismes voire de décès en cas de chute de hauteur**



Démarche d'évaluation des risques professionnels



Démarche d'évaluation des risques professionnels



Pour chaque mesure, définir le pilote de l'action et un délai de réalisation



Protocole national de déconfinement pour les entreprises

Respect des Principes généraux de prévention :

Par ordre de priorité :

- **Éviter** les risques d'exposition au virus ;
- **Évaluer** les risques qui ne peuvent être évités ;
- Privilégier les mesures de **protection collective** en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle;
- Donner les instructions appropriées aux salariés.

**Distanciation physique + mesures barrières
= Rompre la chaîne de transmission du virus**

Formalisation dans le document unique Exemple pour un magasin de vêtements

EXEMPLE



Unité 2 : Poste d'encaissement – Pilote : Le gérant

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Encaisser les clients	Pose d'une vitre de protection anti-postillons en plexiglas	Mai 2020
		Marquage au sol pour matérialiser une distanciation physique de 2 m entre deux clients	
		Paiement par carte et sans contact à encourager	
		Désinfection systématique du pavé numérique CB	
	Gérer les retours	En cas de remise de monnaie, mise en place d'une soucoupe pour la déposer (pas de remise de main à main)	
		Limitier au maximum le retour de produits en informant le client des conséquences pour les salariés	
		Mise en quarantaine des retours au minimum 24 h	

À titre d'exemple, non exhaustif !



Dans le document unique, énumérer les mesures de prévention **dans l'ordre des principes généraux de prévention** : organisationnelles, techniques, humaines (formation, consignes, EPI)



Mettre en place une check-list de vérification journalière des mesures de prévention



Mettre en place des mesures qui créent d'autres risques

Exemples :

Barrières qui bloquent l'évacuation incendie

Pulvérisation de produit désinfectant avec risque combustion ou toxicologique

Plexiglass dans la camionnette (risque projection au freinage)

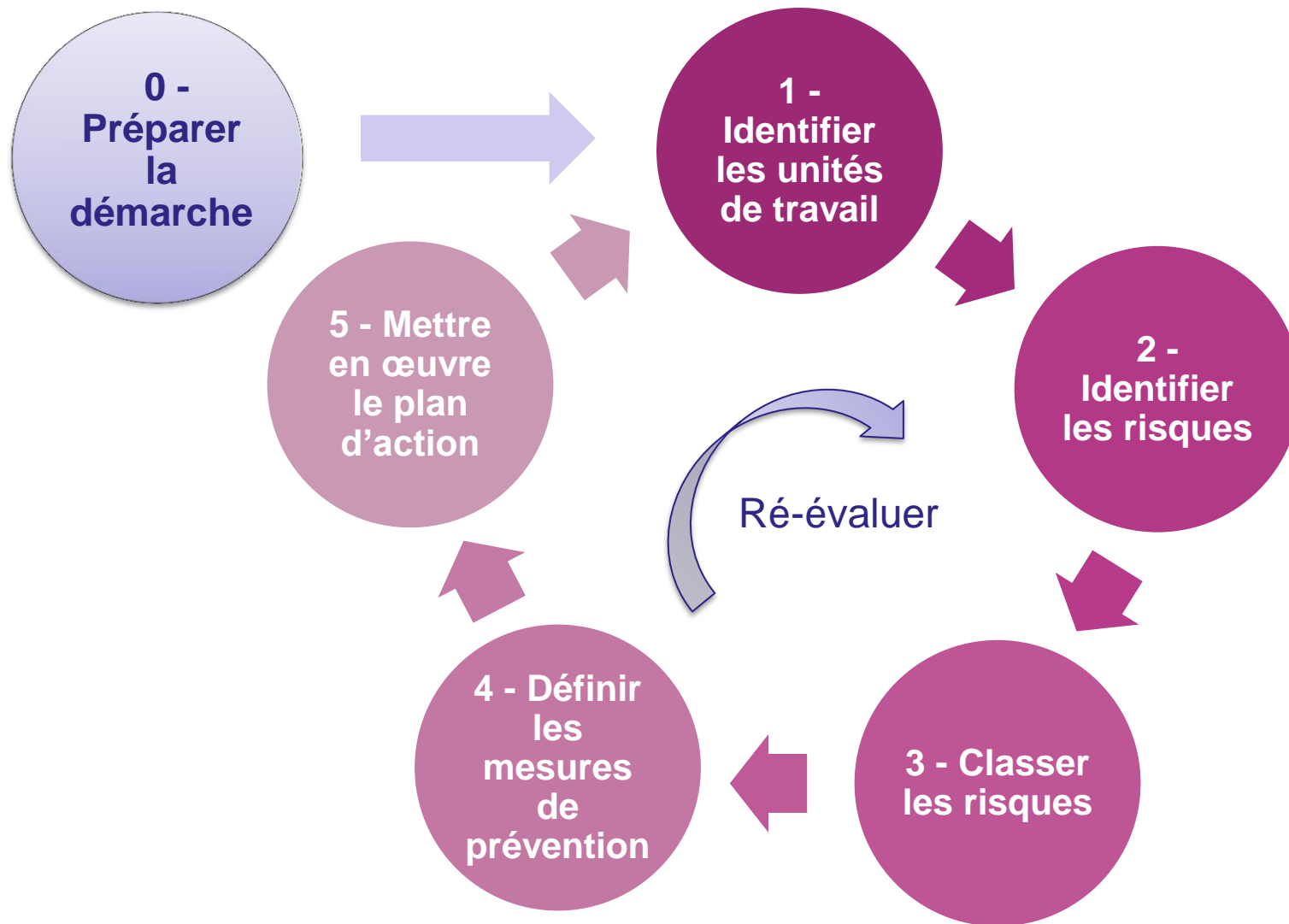
Retour de paroi plexiglass aux caisses qui impose des contorsions et postures pénibles

Absence de sauveteur secouriste du travail



Ne prendre que des mesures de type consignes (« respecter les distances ! ») ou EPI (masques)

Démarche d'évaluation des risques professionnels



Exemples pour un commerce (Maison de la presse)

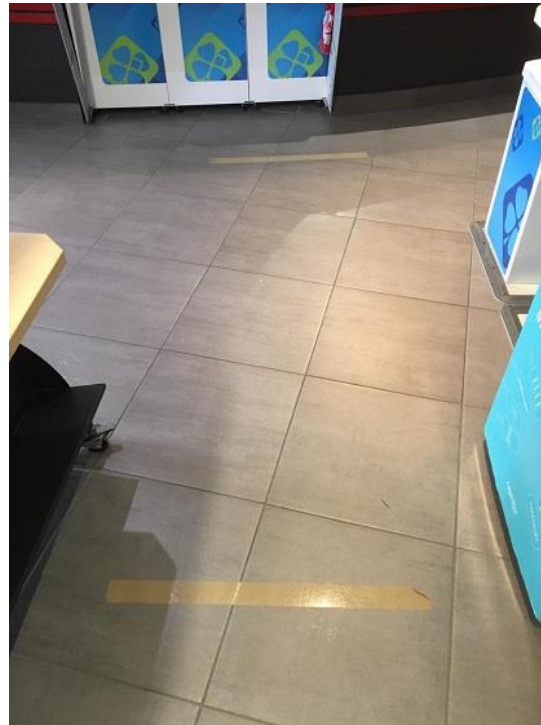
EXEMPLE

Mesures de prévention collective : organisationnelle + technique

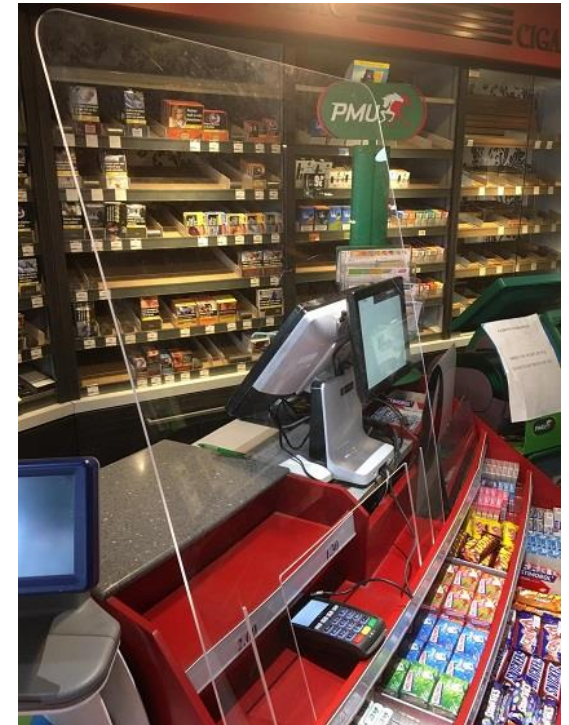
Sens de circulation
+ Informations clients



Bandes de distanciation 2 m



Protection plexiglas



Exemples pour un commerce (Maison de la presse)

EXEMPLE



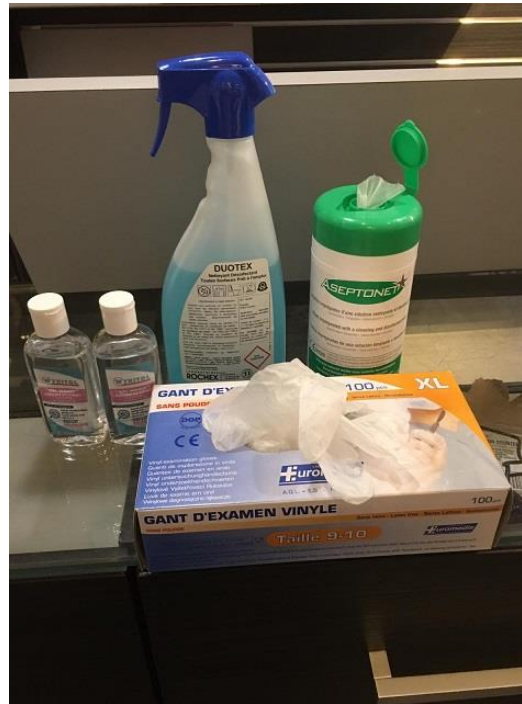
Mesures de prévention individuelle

Port masque + visière

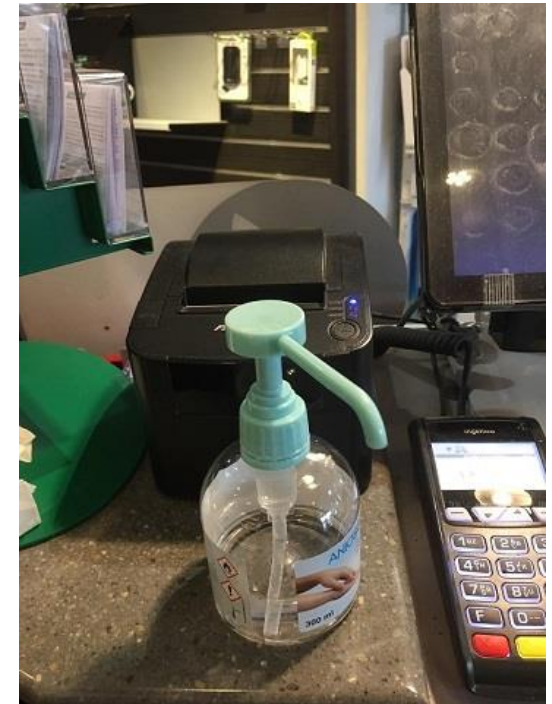


Respect des mesures barrières

Produit nettoyant, gel HA,
lingettes



Mise à disposition de gel HA
pour les clients





Sommaire

- 1 - Démarche d'évaluation des risques professionnels
- 2 - Mesures de prévention : les principes incontournables**
- 3 - Aide financière CARSAT
- 4 - Questions / Réponses



Télétravail

**Espace de 4 m²
par personne**

Distance minimale de
1 m

**Flux de
circulation**

Sens unique / Pas de
goulot d'étranglement /
Balisage

**Salariés
symptomatiques &
contacts rapprochés**

Prise en charge + Isolement
+ Contact médical

**7 points
incontournables**
du protocole national de
déconfinement

**Solutions
organisationnelles +
techniques > EPI**
(Masques...)

Nettoyage

Sol 1 fois / j
Rampe escalier 2 fois / j
+ Zones de contact (objets
et surfaces)

**Aération
des locaux**

15 min toutes les 3 h



Points importants :



Arrêt des installations de ventilation fonctionnant en recyclage. Limiter l'utilisation de l'aspirateur et du balai (pour éviter la remise en suspension dans l'air des particules virales)



Former les salariés au protocole de nettoyage



Éviter de porter des gants : vecteurs de transmission, risque de contamination égal voire supérieur



Contrôle systématique de température à l'entrée des établissements **exclu**



Campagnes de dépistage organisées par les entreprises pour leurs salariés **non autorisées**

Les masques



- Le port du masque est un complément au respect des mesures barrières et des règles de distanciation physique
- L'efficacité du masque est conditionnée par sa bonne utilisation et son entretien : Information spécifique + affichage



<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>



Les masques



Fournir et imposer le port du masque à vos salariés + Rendre obligatoire le port du masque pour tout client



À l'entrée du magasin, mise à disposition des clients de gel hydroalcoolique et invitation à se désinfecter les mains



Organiser pour vos salariés une séance d'information sur la manière de bien porter et entretenir son masque et de se laver les mains (utilisation tutos disponibles sur Internet)



Faire de l'affichage à destination des salariés et des clients

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/ressources-a-partager#sub-section-sb1428>

<https://www.francenum.gouv.fr/comprendre-le-numerique/coronavirus-affiches-et-infographies-telecharger-pour-rassurer-les-clients>



Sommaire

- 1 - Démarche d'évaluation des risques professionnels**
- 2 - Mesures de prévention - Les principes incontournables**
- 3 - Aide financière CARSAT**
- 4 - Questions / Réponses**



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Objectif : **Réduire significativement l'exposition des salariés au coronavirus** avec la mise en place de mesures barrières, de distanciation physique et de mesures d'hygiène et de nettoyage

Bénéficiaires : **Toutes les entreprises de 1 à 49 salariés, dépendant du régime général + Travailleurs indépendants sans salarié dépendant du régime général**

50 % de l'investissement HT

	Entreprise avec salariés	Travailleur indépendant sans salarié
Montant mini investissement	1000 € HT	500 € HT
Montant maxi investissement	10000 € HT	

Soit une subvention maxi de 5000 euros



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Mesures barrières et de distanciation physique

Mesures	Ce qui est éligible
Pour isoler le poste de travail des contacts	Pose de vitre, plexiglas, cloisons de séparation, bâches, écrans fixes ou mobiles
Pour guider et faire respecter les distances sociales	Guides files, poteaux et grilles, accroches murales, barrières amovibles + chariots de transport
Pour respecter les distances sociales	Montage / démontage locaux additionnels et temporaires + 4 mois de location
Pour communiquer visuellement hors support à transmettre	Écrans, tableaux, support d'affiches, affiches



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Des mesures d'hygiène et de nettoyage

Mesures	Ce qui est éligible
Installations permanentes permettant le lavage des mains et du corps (douches)	Matériel installé + travaux de plomberie nécessaires à l'installation
Installations temporaires et additionnelles telles que toilettes / lavabos / douches	Installation / enlèvement + 4 mois de location

En option si au moins une mesure barrière et de distanciation physique listée ci-dessus est mise en place

Mesures	Ce qui est éligible
Équipements de protection individuelle	Masques, visières + gel hydro alcoolique

Éléments à usage non financés (scotchs, peintures, ruban, etc.) ainsi que les éléments tels que tablettes, ordinateurs, smartphones non plus.



Subvention prévention TPE « Prévention COVID »

Cette subvention concerne uniquement les **acquisitions réalisées du 14 mars 2020 au 31 juillet 2020** ou les locations commencées pendant cette période.

La demande d'aide financière devra être envoyée à la CARSAT Aquitaine par mail preudir@carsat-aquitaine.fr **avant le 31 décembre 2020**.

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois sur la base des factures acquittées et/ou des tickets de caisses.

Vous référer aux conditions d'attribution disponibles sur le site de la CARSAT Aquitaine :

<https://entreprises.carsat-aquitaine.fr/les-aides-financieres/subventions-prevention-tpe-ex-afs/1662-prevention-covid.html>



**Merci pour votre
attention**

...Questions ?

Remerciements à la maison de la presse de Dax et au magasin Shop de
Capbreton pour les photos



Risques liés à l'utilisation de produits chimiques

Nettoyage plus fréquent avec des tensio-actifs

Risque de légionellose Purge des réseaux d'eau

Risques liés aux installations gaz / électricité

Inspection, consignes fournisseur

Risques liés à la pollution intérieure

Apport d'air extérieur. Arrêt des systèmes fonctionnant par recirculation d'air

Pour prévenir les risques induits par la reprise d'activité

Risque liés aux machines / équipements techniques

Vérification de remise en service + Reprise des vérifications périodiques

Risques Psycho-sociaux

Accueillir / Valoriser / Accompagner / Communiquer / Recréer le collectif / restaurer le dialogue...

Risques liés à l'incendie

Vérification du Système de sécurité incendie (SSI)

Formalisation dans le document unique

Exemple pour un magasin de vêtements

EXEMPLE



Unité 1 : Accueil clientèle - Surface de vente – Pilote : Le gérant

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Accueillir et informer la clientèle sur les informations utiles	Installez un panneau à l'entrée du magasin avec toutes les informations utiles au client (rappel des consignes, circulation, modalités de paiement...)	Mai 2020
		À l'entrée du magasin, mise à disposition des clients de gel hydroalcoolique et invitation à se désinfecter les mains, vérification du bon port du masque	
	Ouvrir et fermer le magasin	Si possible, laissez les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées	
	Circuler dans le magasin au contact de personne(s) potentiellement porteuse(s)	Limitation de la fréquentation du magasin à 3 clients à la fois	
		Mise en place d'un sens de circulation unique pour éviter que les personnes se croisent	
		Organisation du travail pour éviter la proximité entre salariés	
		Rendre obligatoire le port du masque pour tout client	
	Mettre en place les vêtements en présence de clients	Mise en place réalisée en dehors des heures d'ouverture aux clients, au besoin réduire la plage horaire d'ouverture	
Conseiller la clientèle	Respect d'une distanciation physique de 2 m		

Formalisation dans le document unique

Exemple pour un magasin de vêtements



EXEMPLE

Unité 1 : Accueil clientèle - Surface de vente (suite) – Pilote : Le gérant

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Gérer l'essayage des vêtements	Fermeture des cabines d'essayage, à disposition sur demande du client	Mai 2020
		Mise en quarantaine d'un produit essayé et non acheté, au minimum 24 h, et le passer éventuellement à la vapeur avec désinfectant	
	Prendre les mesures pour une retouche	Mains nettoyées au savon, port du masque et de lunettes pour le salarié qui prend les mesures	
	Inhalation d'un air intérieur potentiellement contaminé par des aérosols	Faire réaliser une maintenance préventive de l'installation de ventilation mécanique (vérification débit, changement des filtres...)	
		Aération du magasin par ouverture de la porte d'entrée et des fenêtres 15 min matin, midi et soir, ainsi que lors des opérations de nettoyage	
		Arrêt de l'installation de climatisation qui fonctionne en recyclage	

Formalisation dans le document unique

Exemple pour un magasin de vêtements



EXEMPLE

Unité 2 : Poste d'encaissement – Pilote : Le gérant

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Encaisser les clients	Poste d'une vitre de protection anti-postillons en plexiglas	Mai 2020
		Marquage au sol pour matérialiser une distanciation physique de 2 m entre deux clients	
		Encouragez le paiement par carte et sans contact	
		Désinfection systématique du pavé numérique CB	
		En cas de remise de monnaie, mise en place d'une soucoupe pour la déposer (pas de remise de main à main)	
	Gérer les retours	Limitier au maximum le retour de produits en informant le client des conséquences pour les salariés	
		Mise en quarantaine des retours au minimum 24 h	

Formalisation dans le document unique Exemple pour un magasin de vêtements

EXEMPLE



Pour toutes les unités de travail – Pilote : Le gérant

Risques identifiés	Description de la situation de travail	Actions de prévention à mettre en œuvre	Date de réalisation
Risques infectieux, notamment de transmission du SARS CoV-2	Contact avec des objets ou surfaces potentiellement contaminés	Attribution dans la mesure du possible d'outils de travail individuels	Mai 2020
		Mise en place d'un plan de nettoyage avec périodicité et suivi des surfaces de travail, des équipements de travail, des outils, des poignées de portes et boutons, zones de paiement, matériels, rampes d'escalier...	
		Mise à disposition des salariés en quantité nécessaire : gel hydroalcoolique, lingettes, savon, essuie-tout, sacs-poubelle, boîte de mouchoirs en papier	
		Rappel des mesures barrières, en particulier du nettoyage fréquent des mains en fonction de l'affluence et si un risque de contamination évident est suspecté	
	Proximité avec personnes potentiellement porteuses (collègues, clients, fournisseurs...)	Mise à disposition des salariés de masques grand public catégorie 1 lavables avec port obligatoire + Rendre obligatoire le port du masque pour tout client	
		Information et sensibilisation de tous les salariés qu'elle que soit leur statut (CDI, CDD, stagiaires...) : <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des mesures de distanciation physique - Explications sur la manière de bien porter un masque grand public et de l'entretenir 	

Les masques



Masques « grand public » en tissu lavables et réutilisables

- **Catégorie 1 : Contact régulier avec le public** (Filtre plus de 90% des particules ≥ 3 microns)
- **Catégorie 2 : Contact occasionnel avec le public** (Filtre 70% des particules de 3 microns)

[Liste des fabricants de masque « grand public »](#)

[Pour fabriquer mon propre masque AFNOR Spec](#)



Masque chirurgical = Dispositif médical (Norme NF EN 14683)

Masques de protection respiratoire

EPI (Norme NF EN 149)

Attention, dans le cas d'un masque FFP avec valve, l'air expiré par le porteur du masque est susceptible de contaminer l'environnement extérieur



FFP1

Filtre au moins 80 %
des aérosols*



FFP2

Filtre au moins 94 %
des aérosols*



FFP3

Filtre au moins 99 %
des aérosols*

*Jusqu'à une taille de 0,6 microns



Vos interlocuteurs du Service prévention de la CARSAT Aquitaine dans les Landes

Secteur Services, commerces, agroalimentaire – Laurent BRAUNER
05.56.11.64.39 ; 06.37.06.35.91 ; prevention6@carsat-aquitaine.fr

Secteur BTP, bois, intérim – Jean-Christophe ROBIN
05.56.11.64.35 ; prevention4@carsat-aquitaine.fr

Secteur métallurgie, transports, chimie – Thierry GARDERE, Grâce ARGUELLES
05.56.11.67.71 ; prevention1@carsat-aquitaine.fr

Service Documentation

05.56.11.68.98 ; documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr

Service Formation

05.56.11.69.58 ; formation.prevention@carsat-aquitaine.fr